

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



POUVOIR JUDICIAIRE
CONSEIL SUPERIEUR DE LA MAGISTRATURE

Le Secrétaire Permanent

Porte-Parole

COMMUNIQUE DE PRESSE N°01/PM/2024

Le Secrétaire Permanent, Porte-Parole du Conseil supérieur de la magistrature informe l'opinion qu'à la suite d'un audio devenu viral dans les réseaux sociaux mettant en cause le Premier président de la Cour d'appel du Haut Lomami et consorts cités dans une sorte de dénonciation d'actes de corruption d'une bagatelle somme de 35.000 \$USD, deux actions viennent d'être ouvertes à charge de l'intéressé et consorts.

L'une pénale au Parquet Général près la Cour de cassation et l'autre, en disciplinaire au près du Premier président de la Cour de cassation.

Le Secrétaire Permanent, Porte-Parole du Conseil supérieur de la magistrature lance l'appel à témoin pour contribuer avec des informations fiables aux enquêtes en cours afin d'établir les responsabilités pour de sanctions exemplaires.

Il y a extrême nécessité.

Fait à Kinshasa, le 19 SEP 2024



Le Secrétaire Permanent du Conseil
Supérieur de la Magistrature

Telesphore NDUBA KILIMA
Conseiller à la Cour de Cassation